

# Améliorer l'interconnaissance, la coopération et la coordination des acteurs autour des parcours de santé – Santé Mentale

## Fiche action 6

### Lutter contre la stigmatisation relative aux troubles psychiques

<b>Responsables de l'action</b>	Elu(s) référent(s) CLS Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumezon
<b>Secteur géographique</b>	Le territoire des 6 communautés de communes Communauté de communes des Terres du Val de Loire Communauté de communes de la Beauce Loirétaine Communauté de communes des Portes de Sologne Communauté de communes du Val de Sully Communauté de communes des Loges Communauté de communes de la Forêt
<b>Public cible</b>	Les professionnels du secteur sanitaire, médico social et social, les élus, les associations d'usagers, les services à domicile
<b>Contexte</b>	Un suivi des patients en secteur libéral est très complexe en raison du faible nombre de psychiatres (4 sur le territoire). Le coût inhérent à une prise en charge par un psychologue (61 sur le territoire) ne permet pas à toute la population d'y avoir recours. En conséquence : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des délais d'attente important pour accéder au CMP et CMPP</li> <li>- une demande de soins croissant pour les jeunes et les adolescents</li> <li>- un manque de places dans les FAM – MAS pour accueillir les personnes en situation de handicap vieillissantes</li> <li>- une offre de prise en charge gérontopsychiatrique insuffisante, nécessitant la création d'une équipe mobile</li> </ul>
<b>Liens avec les politiques de Santé Publique, les initiatives régionales et départementales</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Projet Régional de Santé 2<sup>ème</sup> génération (ARS Centre Val de Loire) 2018-2022</li> <li>- Objectif opérationnel 50 « Organiser la continuité du parcours de santé des personnes souffrant de troubles psychiques, par la coordination étroite entre les différents acteurs concernés »</li> <li>▪ Les projets territoriaux de santé mentale (PTSM)</li> </ul>
<b>Objectifs généraux</b>	<b>Développer des actions de sensibilisation et de prévention</b>

<b>Objectifs spécifiques</b> <b>Descriptif de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Participer aux semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) décliné sur le territoire des initiatives départementales (exemple de la table ronde sur les troubles du comportement à l'adolescence en mars 2018)</li> <li>2) Mettre en place des sessions d'informations/de sensibilisation auprès des partenaires susceptibles d'avoir contact avec des personnes souffrant de troubles psychiques</li> </ol>
<b>Partenaires</b>	Les élus locaux, les professionnels du secteur de la psychiatrie (EPSM G.Daumezon, Clinique Belle Allée à Chaingy), les professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, IDE, psychologues...), les acteurs sociaux et médico-sociaux, les bailleurs sociaux, la gendarmerie, la police, l'Education Nationale, les associations d'usagers (UNAFAM), la FRAPS, l'APLEAT, LA CPAM, les Maisons Du Département...
<b>Source de financement potentielle</b>	Le Conseil Régional L'Etat L'Europe L'ARS
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2018-2021
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réalisation d'actions pendant les SISM ; le résultat des questionnaires de satisfaction</li> <li>▪ La réalisation des sessions d'informations et leur taux de participations</li> </ul>
<b>Points de vigilance</b>	La multiplicité des acteurs susceptibles d'intervenir dans ce secteur (milieu ordinaire, champ politique et secteur de la santé) engendre une difficulté de garantir une coordination intersectorielle complète Le financement de la coordination d'un CLSM
<b>Levier d'action</b>	La mise en place d'une coordination départementale « Santé Mentale »